

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Orano-La-Hague-Incident-lors-de-l-ouverture-d-un-reservoir-d-anciens-dechets-radioactifs>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Orano La Hague : Incident lors de l'ouverture d'un réservoir d'anciens déchets radioactifs**

25 février 2020

## France : Orano La Hague : Incident lors de l'ouverture d'un réservoir d'anciens déchets radioactifs

**Mauvaise préparation de l'intervention, risques et conditions de travail mal évalués, le tout couplé à un manque de surveillance des sous-traitants chargés de l'opération, la reprise des boues radioactives enfermées dans un silo sur une ancienne station de traitement des effluents et déchets solides de l'usine de La Hague (Normandie) s'est mal passée. Les ouvertures pratiquées ont été rebouchées, le chantier est suspendu.**

On en sait peu car le communiqué de l'exploitant ne brille pas par sa clarté. Mais "*courant février*" 2020 un incident s'est produit à l'usine Orano de La Hague, dans une ancienne installation de collecte et de traitement des effluents radioactifs appelée STE2. **D'anciens déchets radioactifs y sont stockés dans un silo, lui aussi ancien. La reprise de ces déchets boueux est un problème depuis longtemps, et l'objet d'un long bras-de-fer entre l'Autorité de sûreté nucléaire et l'exploitant des installations de La Hague [1].**

**Risque d'explosion, risque d'incendie, risque de pollution de l'environnement et de contamination des travailleurs.... l'opération ne manque pas de dangers.** Il y a 10 ans, l'exploitant de l'usine normande proposait à l'Autorité de sûreté nucléaire un scénario pour récupérer ces déchets hautement radioactifs et les conditionner en 3 étapes : récupérer les boues entreposées dans des silos de STE2 ; les transférer et les traiter par séchage et compactage, dans STE3 (une nouvelle installation) ; puis les mettre sous forme de pastilles et les conditionner en colis en vue du stockage en couche géologique profonde (donc destinés à Cigéo, alors même que le projet n'est pas autorisé).

**L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a autorisé la première phase de travaux pour la reprise des boues de STE2 en 2015.** Orano Cycle a transmis, au cours de l'année 2017, des compléments liés à la première phase des travaux, ainsi qu'une demande d'autorisation concernant

le procédé de reprise des boues de STE2 et leur transfert vers STE3. Ce dossier était toujours en cours d'instruction en 2019.

Le 4 février 2020, le percement de la dalle de béton du silo est lancé. **Orano est aux commandes, mais pas physiquement : l'exploitant confie les opérations à un sous-traitant, manifestement sans le préparer ni le guider correctement.** Les intervenants doivent percer le béton du silo de déchets sur 450 mm pour y insérer des tiges métalliques en vue de renforcer cette dalle sur laquelle une nouvelle structure doit être construite. Sauf que **la dalle de béton a été transpercée totalement, sur toute son épaisseur (550 mm), à 3 endroits différents.** Le risque est alors non seulement que les travailleurs soient contaminés en inhalant ou ingérant des particules radioactives et intoxiqués par des vapeurs toxiques, mais aussi que l'environnement soit pollué par la dispersion de radioéléments.

**Comment un chantier prévu depuis si longtemps peut-il si mal se passer ?** L'Autorité de sûreté nucléaire est venue sur place le 5 mars mener une inspection. L'analyse des causes de l'incident est en cours. Les ouvertures dans le béton ont été refermées, le chantier a été suspendu. Selon Orano aucune conséquence pour les travailleurs ni pour l'environnement : aucune radioactivité n'a été mesurée aux niveaux des ouvertures dans le béton et les outils n'ont pas été contaminés, le silo est toujours resté en dépression. **Pour autant la situation est loin d'être réglée.** Les premières vérifications effectuées ne remettent en question ni l'épaisseur de la dalle, ni la cote de la profondeur de perçage à respecter. **Mauvaise évaluation du risque lors de la préparation des opérations de percement, surveillance inadaptée de ces opérations et défaillances organisationnelles,** c'est à la demande de l'ASN que l'évènement significatif pour la sûreté a été classé au niveau 1 de l'échelle INES [2]. Un évènement qui montre la manière dont Orano gère les activités sur son site nucléaire. Et qui, mis en parallèle avec l'[incendie de linge contaminé](#) du 16 février, donne une idée des risques générés.

## Ce que dit Orano :

---

### Déclaration d'évènement de niveau 1

25/02/2020

Courant février, des opérations de perçage se déroulaient sur la dalle en béton d'un silo contenant des déchets anciens sous forme de boues, au sein de la première station de traitement des effluents du site (STE2) aujourd'hui à l'arrêt.

Une partie des travaux en cours consiste à insérer des tiges d'acier dans la dalle en béton située au-dessus du silo en vue d'y installer une structure métallique, et permettre ainsi la reprise et le conditionnement des boues en question.

Les intervenants en charge du chantier ont réalisé trois ouvertures dans la dalle avant de constater que leurs forets ne rencontraient plus de résistance.

Conformément aux procédures, les intervenants ont immédiatement informé le service de radioprotection et les responsables du chantier. Après vérification, les ouvertures générées ont été aussitôt rebouchées et le chantier suspendu.

Le contrôle radiologique effectué au niveau des trois ouvertures et sur l'outillage utilisé n'a décelé aucune radioactivité. De plus, le confinement a été maintenu pendant toute la phase de travaux, grâce au système de ventilation qui maintient la dépression dans le silo.

L'évènement n'ayant pas eu de conséquence pour le personnel, l'environnement et les installations concernées, une déclaration avait été réalisée auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Toutefois, considérant une prise en compte insuffisante des conditions d'intervention de l'opération, associée à une surveillance non adéquate du prestataire en charge du chantier, il a été proposé à l'ASN de classer cet événement au niveau 1 sur l'échelle internationale des événements nucléaires (échelle INES), qui en compte 7.

<https://orano.group/fr/actus/nos-actualites-locales/actualites-la-hague/2020/fevrier/d%C3%A9claration-d-%C3%A9v%C3%A9nement-de-niveau-1>

---

## Ce que dit l'ASN :

### **Dégradation du confinement d'un silo renfermant des boues issues du traitement passé des effluents radioactifs de l'usine UP2-400 en démantèlement**

Publié le 06/03/2020

Usine de traitement des combustibles irradiés (UP2 400) - Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Station de traitement des effluents et déchets solides (STE2) et atelier de traitement des combustibles nucléaires oxyde (AT1) - Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Le 10 février 2020, Orano Cycle a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à la dégradation du confinement du silo 13 de l'atelier STE2 [3] dans le cadre des opérations de renforcement de sa dalle, prévues pour supporter la future enceinte de reprise des boues qu'il contient [4].

**Le silo 13 renferme des boues à reprendre et à conditionner conformément aux exigences de la décision de l'ASN du 9 décembre 2014 [5] relative aux déchets anciens de l'établissement de La Hague. La dalle en béton participe au confinement des boues radioactives du silo 13 et son intégrité est requise** en application des règles générales d'exploitation de l'atelier STE2.

**Le 4 février 2020**, trois intervenants d'une même entreprise extérieure procédaient à des opérations de **perçage de la dalle du silo sur une profondeur de 450 mm** afin de permettre la mise en place d'aciers de renfort. Au cours de ces travaux, ils ont constaté dans la même phase d'intervention qu'ils avaient **traversé la dalle d'une épaisseur de 550 mm à trois reprises**. Ils ont alors immédiatement informé les responsables de chantier et le service de radioprotection. Le chantier a été arrêté, mis en sécurité et les trous incriminés rebouchés. **Le perçage total de la dalle a été confirmé par des investigations menées le 5 février 2020 par vidéo**.

L'exploitant a contrôlé le bon fonctionnement du confinement dynamique pendant ces opérations, assuré par le maintien en dépression du silo 13. Ainsi, **le confinement des substances radioactives a en permanence été assuré**.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur le personnel, ni sur l'environnement. Cependant, **à la demande de l'ASN, et en raison de la mauvaise évaluation du risque lors de la préparation des opérations de perçage et d'une surveillance inadaptée de ces opérations par l'exploitant**, celui-ci a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale de classement des événements nucléaires et radiologiques qui en compte 7 par ordre de gravité).

Depuis la survenue de cet événement, **le chantier a été arrêté et l'analyse des causes de l'événement est en cours**. Les premières vérifications effectuées ne remettent en question ni l'épaisseur de la dalle, ni la cote de la profondeur de perçage à respecter. Afin de faire un point précis

sur les circonstances et les causes profondes de cet événement, **révéléateur de défaillances de l'organisation d'Orano Cycle**, l'ASN a procédé à une inspection portant sur cet événement le 5 mars 2020.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Degradation-du-confinement-d-un-silo-renfermant-des-boues>

---

## Notes

[1] voir la [vidéo explicative](#) de l'ASN pour en savoir plus

[2] **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](#) - <https://www.asn.fr/Lexique/I/INES>

[3] Ancienne station de traitement des effluents de l'usine UP2-400 en démantèlement

[4] Les boues des silos 10 à 15 et du silo 17 de l'atelier STE2 font l'objet d'un projet de reprise et de conditionnement en cours de développement sur le site de La Hague

[5] Décision n°2014-DC-0472 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 décembre 2014 relative à la reprise et au conditionnement des déchets anciens dans les installations nucléaires de base n°33 (UP2-400), n°38 (STE2), n°47 (ELAN IIB), n°80 (HAO), n°116 (UP3-A), n°117 (UP2-800) et n°118 (STE3), exploitées par Areva NC dans l'établissement de La Hague (département de la Manche)